

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Tombé

AMENDEMENT

N° CL1001

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 27

À la fin de l'alinéa 8, après le mot : « collectivités », insérer le mot : « territoriales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.